



CONTRAT D'INSCRIPTION

INSCRIPTION EN CLASSE PRÉPA SOCIAL

Quel concours souhaitez-vous préparer?

- Assistant de service social (ASS)
 Éducateur spécialisé (ES)
 Éducateur de jeunes enfants (EJE)
 Moniteur éducateur (ME)

CANDIDAT *Cette inscription n'entre pas dans la procédure APB*

À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT

Nom _____ Prénom _____

Né(e) le _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____



@ _____

Niveau d'étude : Terminale : Série _____

Baccalauréat : Série _____ Année _____ Mention _____

Autre : _____

PARENTS

Même adresse que le candidat

Autre adresse _____

Nom du père _____ Profession _____



@ _____

Nom de la mère _____ Profession _____



@ _____

J'adhère au contrat facultatif d'assurance « Études » AEP, téléchargeable sur votre site.

Je renonce à bénéficier des garanties de cette assurance, et m'engage à payer les frais de scolarité dus à EXCOSUP, en cas de survenance d'un événement garanti par l'assurance « Études », dont je ne pourrai solliciter la prise en charge.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions générales de vente.

Date

Signature

À REMPLIR PAR LES PARENTS
S'ILS FINANCENT LA FORMATION



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions **sont indépendantes d'APB**. Inscrivez-vous via notre site Internet www.excosup.fr ou par courrier :
EXCOSUP Inscriptions – 12, rue Hautefeuille – 75006 Paris

Pièces à fournir à l'inscription :

- Le contrat d'inscription rempli, daté et signé
- Deux photographies d'identité de format classique
- Les photocopies des bulletins scolaires des 2 dernières années
- Le relevé de notes du baccalauréat pour les candidats bacheliers
- La photocopie d'une pièce d'identité de l'émetteur du chèque
- Un acompte de 300€ sous forme d'un chèque à l'ordre d'EXCOSUP ou d'un paiement en ligne sur www.excosup.fr



Pièces à fournir en juin :

- Les photocopies complémentaires des bulletins scolaires de l'année écoulée
- La photocopie du relevé de notes du bac pour les bacheliers
- La demande d'affiliation à la sécurité sociale étudiante remplie et signée
- Une attestation de responsabilité civile individuelle scolaire et extrascolaire (mentionnant « stage d'étude »)
- Le solde de la scolarité comme indiqué page 6.

CONDITIONS D'ANNULATION

La préparation annuelle : L'annulation est possible jusqu'au 15/11/2017

Elle doit être envoyée en lettre recommandée. L'annulation prend effet le lundi suivant la date de réception, le cachet de la poste faisant foi. La somme remboursée est calculée au prorata des cours dispensés. Une somme forfaitaire de 300 € sera retenue pour frais de dossier. Passée cette date, aucune annulation ne pourra être prise en considération, quel que soit le motif, même en cas de maladie, accident ou renvoi. Cependant, vous pouvez souscrire une assurance « études » AEP, prenant en charge les frais de scolarité, en cas de situation économique imprévue, accident, maladie ou décès.

Clause attributive de compétence : En cas de contestation par l'une ou l'autre des parties et à quelque titre que ce soit, il est fait attribution de compétence au profit du tribunal d'instance du sixième arrondissement de Paris dans la limite de son taux de compétence ou au tribunal de grande instance de Paris, au-delà de sa compétence.

L'inscription implique la connaissance du fonctionnement et l'acceptation totale de nos conditions.

Contrat à renvoyer ou à déposer à cette adresse uniquement :
EXCOSUP Inscriptions – 12, rue Hautefeuille – 75006 Paris – Tél. 01 46 34 06 33